

## 23 octobre 2018 - Amphithéâtre Austerlitz - Hôtel national des Invalides

**Alors que la III<sup>e</sup> République naissante s'était défiée des maréchaux du Second Empire et que le régime républicain n'avait ensuite honoré d'une élévation au maréchalat aucun de ses généraux, la nomination de Joffre, en décembre 1916, marque un renouveau, d'autant plus étonnant qu'il s'agit en réalité d'un limogeage mal déguisé.**

Un an et demi plus tard, alors qu'à l'été 1918 les Alliés reprennent l'initiative des opérations, Foch devient le deuxième bénéficiaire de ce retour en grâce, à une époque où il lui faut aussi s'imposer définitivement auprès de tous les commandants en chefs nationaux comme généralissime interallié. Pétain enfin est à son tour honoré, mais après l'armistice.

Curieusement, cinq autres généraux de la Grande Guerre, aux parcours bien différents les uns des autres, seront successivement élevés au maréchalat entre 1921 et 1923, dont deux à titre posthume.

A ce jour, aucune étude de fond n'a été conduite sur ce sujet. Nous disposons de biographies plus ou moins récentes, et plus ou moins hagiographiques, mais aucun travail n'a été réalisé sur ce groupe de huit officiers généraux bénéficiaires d'une distinction exceptionnelle.

Or, l'hétérogénéité des parcours de ces huit maréchaux de France incite à se poser de nombreuses questions :

- Quels sont les cheminements décisionnels, entre le haut commandement militaire, le gouvernement et le parlement, pour aboutir à un accord sur un nom ? Qui, *in fine*, se révèle le plus persuasif ?
- Pourquoi ressent-on le besoin, cinq ans après la fin de la guerre, de décider de nouvelles promotions de maréchaux ?
- Dans ce cas, qu'est-ce que cela indique du rapport à la guerre et de la mémoire entretenue du conflit en 1921 et 1923 ?
- Quel est le sens des nominations à titre posthume ? Faut-il y voir un compromis, et si oui lequel ?
- En synthèse, peut-on identifier des tendances lourdes ? Retrouve-t-on des critères communs ? Ces (éventuels) derniers manqueraient-ils aux généraux qui ne bénéficièrent pas du maréchalat ? A défaut, pourquoi Gallieni, Lyautéy, Franchet d'Espèrey, Fayolle et Maunoury et pas d'autres noms aussi prestigieux et méritants ?
- Quelle a été (ou quelles ont été) la (les) perception(s) des maréchaux de 1921-1923 par rapport aux trois premiers ? Parmi le personnel politique ? Dans le grand public ?
- Y a-t-il, en 1918, un « cas » maréchal Pétain ? Et dans les années qui suivent ?
- L'impact du maréchalat sur la vie politique de l'entre-deux-guerres.
- Comparaison des maréchaux français avec les maréchaux britanniques, allemands, italiens et anciennement austro-hongrois dans l'entre-deux-guerres (statuts, avantages financiers, renommée, positionnement social).

- 
- La langue de travail sera le français. Aucune traduction n'est prévue. Les propositions de communications (3.000 signes ou 800 mots maximum) sont à retourner par courrier électronique jusqu'au 14 juillet 2017 à l'adresse : [remy-porte@orange.fr](mailto:remy-porte@orange.fr)
  - Les frais de déplacement et de restauration seront pris en charge par les organisateurs. Les actes du colloque donneront lieu à publication.
  - **Comité d'organisation** : Benoit Beucher
  - **Direction scientifique** : Professeur François Cochet et LCL Rémy Porte